

PRÉPAREZ VOTRE BUDGET POUR VOS ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ PSL

Mis à jour le 24/07/2024

• • • • • • • • • • **La planification de votre budget est la première étape d'une vie étudiante réussie à PSL. Quelles sont les dépenses prévues ? Comment gérer au mieux votre budget ? Quelles sont les aides financières disponibles pour les étudiants internationaux ? Ce guide pratique peut vous aider à répondre à toutes ces questions.**

W D P
E E S
L S L
C K
O
M
E

I. LE BUDGET DE VOTRE PREMIER MOIS EN FRANCE

Lors de votre arrivée en France, vous devrez effectuer des dépenses liées à votre installation. Ces dépenses exceptionnelles peuvent doubler voire tripler votre budget mensuel standard. Il est donc recommandé d'établir un budget prévisionnel de votre premier mois en France pour éviter les mauvaises surprises.

En général, le budget de ce premier mois est dédié au paiement de :

- votre billet d'avion/train
- vos frais de scolarité
- votre premier mois de loyer et le dépôt de garantie
- la validation de votre visa étudiant VLS-TS (si vous êtes extra-communautaire)
- l'achat de linge de lit/vaisselle/meubles/ électroménagers

Voici le détail de ces dépenses.

1. VOTRE BILLET D'AVION/TRAIN

Conseil (si vous êtes extra-communautaire) : si vous souhaitez réserver votre vol alors que votre demande de visa n'a pas encore abouti, nous vous conseillons de prendre un billet flexible.

Il sera certes plus cher mais vous éviterez de devoir en acheter un nouveau si votre visa n'est pas délivré à temps.

2. LES FRAIS DE SCOLARITÉ, CVEC ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Les frais de scolarité peuvent varier selon la nature du diplôme (diplôme national ou diplôme d'établissement) et du niveau d'étude de votre formation (licence/master). Pour connaître le montant exact de vos frais de scolarité (si cette information ne vous est pas transmise dès votre admission), n'hésitez pas à contacter le secrétariat de votre formation.

Pour l'année universitaire 2024/25, les frais de scolarité pour les programmes qui délivrent un diplôme national sont de 250 €/an (pour un master) et de 175 €/an (pour une licence) pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine nationale.



La CVEC, ou Contribution Vie Etudiante et de Campus, est une cotisation obligatoire d'un montant de 103 € que la majorité des étudiants doit payer chaque année. Pour vous inscrire dans votre établissement d'accueil, il vous faudra fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC. La CVEC permet par exemple de financer des projets d'associations étudiantes, d'améliorer l'accueil des nouveaux arrivants sur le campus, et permet un meilleur accès aux équipements sportifs.

La responsabilité civile étudiante est une assurance obligatoire pour votre inscription. Elle vous couvre des dommages humains et matériels que vous pourriez causer involontairement. Cette assurance coûte entre 10 et 15€ par an. Elle peut parfois être incluse dans une mutuelle santé étudiante ou une assurance habitation.

3. DÉPÔT DE GARANTIE DE VOTRE LOGEMENT

Le dépôt de garantie est une somme d'argent que le locataire doit verser au bailleur dès la signature du bail (contrat de location). Cette somme sera encaissée immédiatement et conservée par votre propriétaire pendant toute la durée de la location. Son montant est plafonné à deux mois de loyer hors charges si votre logement est meublé ; si votre logement est loué vide, ce montant ne doit pas dépasser un mois de loyer hors charges.

En général, le dépôt de garantie est versé au propriétaire en même temps que le paiement du premier mois du loyer. Pour connaître le niveau des loyers dans la région parisienne, veuillez consulter la deuxième partie de notre guide.

Au moment de votre départ du logement, s'il n'y a pas de dégâts observés par rapport à l'état des lieux d'entrée, le propriétaire devra vous rembourser ce montant.

4. FRAIS DE LA VALIDATION DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR (SI VOUS ÊTES UN ÉTUDIANT EXTRA-COMMUNAUTAIRE)

Après votre arrivée en France, vous devez valider votre visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS). Vous disposez de trois mois pour faire les démarches nécessaires. La validation s'effectue sur [la plateforme en ligne ANEF](#). Vous serez invité à payer un timbre fiscal de 50 euros qui peut être acheté en ligne ou en personne dans un tabac.

5. ÉQUIPER SON LOGEMENT

Quand vous louez un studio ou une chambre meublés destinés aux étudiants, vous avez à disposition un lit, un bureau, et parfois une kitchenette individuelle avec le minimum nécessaire (plaque de cuisson, micro-ondes et réfrigérateur). Il se peut cependant que les draps, la couette, l'oreiller et la vaisselle ne soient pas fournis. Avant votre arrivée, faites le point sur les appareils/ équipements dont vous aurez besoin et qui ne sont pas fournis dans le logement et prévoyez un budget en conséquence.

Si vous vivez en colocation ou chez l'habitant, vous serez autorisé à utiliser les meubles, les appareils électroménagers et les produits de ménages qui sont mis à la disposition de tous les locataires.



W D P
E E S
L S L
C K
O
M
E



II. VOTRE BUDGET MENSUEL « STANDARD »

Une fois installé, votre budget mensuel standard comprendra normalement les éléments suivants : logement, nourriture, soins de santé, assurances, frais bancaires, transports, forfait téléphonique et loisirs.

1. LOGEMENT

Les dépenses locatives comprennent plusieurs éléments :

- le loyer
- les charges : elles peuvent être exclues de votre loyer mensuel dans certains cas

Fourchette de prix des loyers à Paris et en région parisienne* :

Type de logement	Prix moyen par mois (charges comprises)	
	Paris	Région parisienne
Chambre chez l'habitant	entre 500 € et 700 €	entre 400 € et 600 €
Chambre en colocation	entre 500 € et 700 €	entre 450 € et 600 €
Studio résidence étudiante type CROUS	entre 400 € et 550 €	entre 400 € et 550 €
Studio	à partir de 600 €	entre 500 € et 700 €

* Pour une chambre, nous nous référons à une superficie d'environ 15 m² ; pour un studio, notre superficie de référence est d'à peu près 18 m².

2. BUDGET ALIMENTAIRE

Le budget alimentaire représentera une part importante de vos dépenses mensuelles. Notez également que le coût de la vie est sensiblement plus élevé à Paris qu'en régions.

A. Restauration

Voici quelques exemples de prix « standards » que vous trouverez dans les cafés et restaurants parisiens :

- un café dans un bar ou un restaurant : 2 € ;
- un repas au fastfood : 7 € ;
- un repas au restaurant : 10 à 20 € ;
- un sandwich en boulangerie avec une boisson : 5 à 8 €.

Bon à savoir : En tant qu'étudiant, vous aurez accès aux « restaurants universitaires » qui proposent des repas complets à 3,30 euros. En général, vous pouvez choisir ce que vous voulez pour composer votre repas, mais à condition que le total des points des plats choisis ne dépasse pas 6 points. Ces restaurants proposent des repas à 1 euro pour les étudiants boursiers et aux étudiants en situation de précarité.

B. Courses alimentaires

Vous pouvez économiser en cuisinant à la maison. Un budget moyen est de 200 euros par mois.

Pour faire vos courses, vous pouvez vous rendre dans les supermarchés et sur les marchés. Il existe également une distribution alimentaire mensuelle organisée par la vie étudiante de PSL pour vous aider à compléter et diversifier vos courses.

Voici quelques exemples de supermarchés :

- Prix très attractifs : Lidl, Leader Price, Aldi
- Prix intermédiaires/ plus chers : G20, Franprix, Monoprix, Magasins U, Casino, Auchan, Carrefour, Intermarché, Coccinelle, etc.
- Il existe également de nombreux supermarchés bios : Naturalia, Biocoop, Bio c' Bon, etc.





3. DÉPENSES LIÉES À LA SANTÉ

En tant qu'étudiant international extra-communautaire, vous pouvez bénéficier du système de sécurité sociale française et ainsi être remboursé à hauteur de 70% de vos frais médicaux.

Si vous êtes ressortissant de l'UE/EEE ou de la Suisse, vous pouvez demander à l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie (CEAM), et cette carte est suffisante pour que vous puissiez bénéficier des remboursements de vos frais de santé en France par la sécurité sociale de votre pays.

Pensez à déclarer un médecin généraliste traitant dès que possible afin de bénéficier des meilleures conditions de remboursement. De fait, le coût d'une consultation chez un médecin généraliste varie en fonction du secteur auquel votre médecin appartient. Voici un tableau qui vous précise le tarif d'une consultation généraliste et son remboursement :

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Taux de remboursement	Montant remboursé*
1	25 €	25 €	70 %	16,50 €
2	Honoraires avec dépassement maîtrisé	25 €	70 %	16,50 €
2	Libre	23 €	70 %	15,10 €

* Les montants indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 €.

Si vous voulez plus d'information sur les secteurs, n'hésitez pas à aller sur le [site de l'Assurance Maladie](#).

Il est également important de savoir que votre médecin généraliste doit vous orienter vers un spécialiste, sauf pour les consultations ophtalmologiques et dentaires. C'est ce qu'on appelle le parcours de soins, il vous garantit un meilleur remboursement de vos dépenses de santé.

Bon à savoir : en tant qu'étudiant, vous avez accès à un service d'assistance psychologique, pour vous conseiller et vous orienter.

Pour plus d'informations : <https://psl.eu/vie-de-campus/services-etudiants/le-service-sante-etudiante>



4. ASSURANCES (ASSURANCE D'HABITATION, MUTUELLE SANTÉ)

A. Assurance habitation

En France, l'assurance habitation est obligatoire pour les locataires. Le prix d'une assurance habitation dépend des caractéristiques de votre logement : surface, nombre de pièces, dépendance, nombre d'occupants, etc.

Nous vous donnons quelques exemples de prix pour une assurance habitation :

Type de logement	Prix mensuel	Prix annuel
Studio de 20 m ² en location	6 €	73 €
Appartement de 30 m ² - 2p en location	9 €	112 €
Appartement de 40 m ² - 2p en colocation	11 €	135 €



B. Complémentaire santé (mutuelle)

La sécurité sociale peut rembourser la plupart des frais de santé généraux ; cependant, les frais d'hospitalisation, d'optique, de soins dentaires et de prévention sont remboursés à un taux très faible. Dans ce cas, les dépenses de santé peuvent être très onéreuses. Il est donc fortement conseillé de souscrire à une complémentaire santé.

Nous pouvons vous donner quelques exemples d'assurance maladie complémentaire pour les étudiants :

- **La complémentaire santé pour les étudiants et les jeunes travailleurs :** [Heyme](#).
- **La complémentaire santé** [LMDE](#).
- **La complémentaire santé:** [SMENO](#).

Si vous n'avez pas les moyens de payer une mutuelle, vous pouvez peut-être bénéficier de la **Complémentaire Santé Solidaire (CSS)**, un programme gouvernemental qui vous permet d'obtenir des soins gratuits ou à prix réduit en fonction de votre situation financière. Tout d'abord, vérifiez votre admissibilité sur la page de simulation du site [mes droits sociaux](#). Ensuite, si vous êtes éligible, vous pouvez faire une demande *via* votre compte Ameli ou en envoyant le formulaire "Demande de Complémentaire santé solidaire" à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Bon à savoir : Depuis février 2023, la région Ile-de-France propose une complémentaire santé régionale avec trois partenaires. Elle est ouverte à toute personne résidant dans la région, est plus générale mais offre une très bonne couverture. Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/mutuelle-sante>

5. BANQUE

Ouvrir un compte bancaire français est nécessaire pour votre vie quotidienne en France. En France il existe des banques physiques et des banques en ligne. Les banques physiques vous offrent des services plus complets mais leurs frais de service peuvent être relativement élevés. Les frais des banques en ligne sont moins élevés mais il est requis de fournir une attestation de RIB (relevé d'identité bancaire) français avant l'ouverture d'un compte. A votre arrivée, vous devrez donc au moins ouvrir un compte dans une banque physique.

Les associations étudiantes établissent parfois des partenariats avec des banques, permettant ainsi aux étudiants de bénéficier de certains avantages. Renseignez-vous auprès de votre école et plus particulièrement de votre BDE (bureau des étudiants).

De plus, les banques ont généralement des formules attractives pour les étudiants, avec des offres de bienvenue (autour de 80 € généralement) et des frais réduits.

Quelques exemples de banques "physiques" (par ordre alphabétique):

- Banque Populaire
- Banque Postale
- BNP Paribas
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel
- LCL
- Société Générale

Droit au compte: Selon la situation géopolitique, vous pourrez rencontrer des difficultés supplémentaires pour ouvrir un compte bancaire. Néanmoins, il existe en France [un droit au compte](#). Il est possible, en cas de difficultés répétées, de demander à la Banque de France l'ouverture d'un compte.

Cette procédure peut être longue, en cas de refus, pensez d'abord à nous contacter: welcomedesk@psl.eu.





6. TÉLÉPHONE ET INTERNET

A. Abonnement téléphonique

Il existe de nombreux forfaits téléphoniques proposés par les opérateurs traditionnels (Orange, Bouygues Télécom, SFR, Free) ou les MVNO (Mobile Virtual Network Operator, ou opérateur de réseau mobile virtuel). Les MVNO proposent souvent des forfaits qui coûtent moins chers, mais ils n'ont généralement pas de boutique physique. Vous pouvez faire votre choix de forfait selon vos besoins concrets, par exemple appels/SMS illimités, appels à l'étranger, 4G/5G, etc. En général, les frais mensuels de votre forfait sont prélevés de votre compte bancaire français à une date déterminée du mois. Ainsi, la commande d'une carte mobile française ne peut se faire qu'après l'ouverture de votre compte bancaire.

En général, vous pouvez souscrire à un forfait couvrant les appels/SMS illimités et 50 Go de données mobiles à 10 euros environ. La carte mobile elle-même n'est pas gratuite, elle coûte 10 euros.

Attention : il existe les offres « avec engagement » ou « sans engagement ». Si vous choisissez un forfait « avec engagement », vous ne pouvez pas résilier votre contrat pendant la durée d'engagement, sinon, vous aurez des frais à payer. Si vous choisissez un forfait « sans engagement », vous pouvez en revanche résilier votre contrat sans frais supplémentaires. Dans le cas du changement d'opérateur, vous aurez besoin de commander une nouvelle carte mobile auprès de votre nouvel opérateur mais il est possible de conserver son numéro.

B. Abonnement internet

Si vous pouvez utiliser le Wi-Fi gratuit sur le campus, vous devrez probablement souscrire à un forfait Internet pour votre domicile. Pour une chambre ou un studio, vous pouvez choisir un forfait qui coûte environ 20 ou 30 euros par mois et qui peut inclure des services supplémentaires. Si vous souhaitez utiliser un forfait mobile et un forfait Internet proposés par un même opérateur, il est conseillé de choisir une série « box + mobile », car le prix est plus attractif. Avant votre souscription, n'oubliez jamais de vous renseigner sur les conditions de résiliation de votre futur contrat.



7. TRANSPORT QUOTIDIEN

A. Transport en commun

Les lignes de métro assurent les déplacements dans la ville de Paris et sa banlieue proche, les lignes de train RER (Réseau express régional) et Transilien (réseau de trains de banlieue) vous permettent d'aller aux banlieues plus lointaines ; les bus viennent compléter ce réseau.

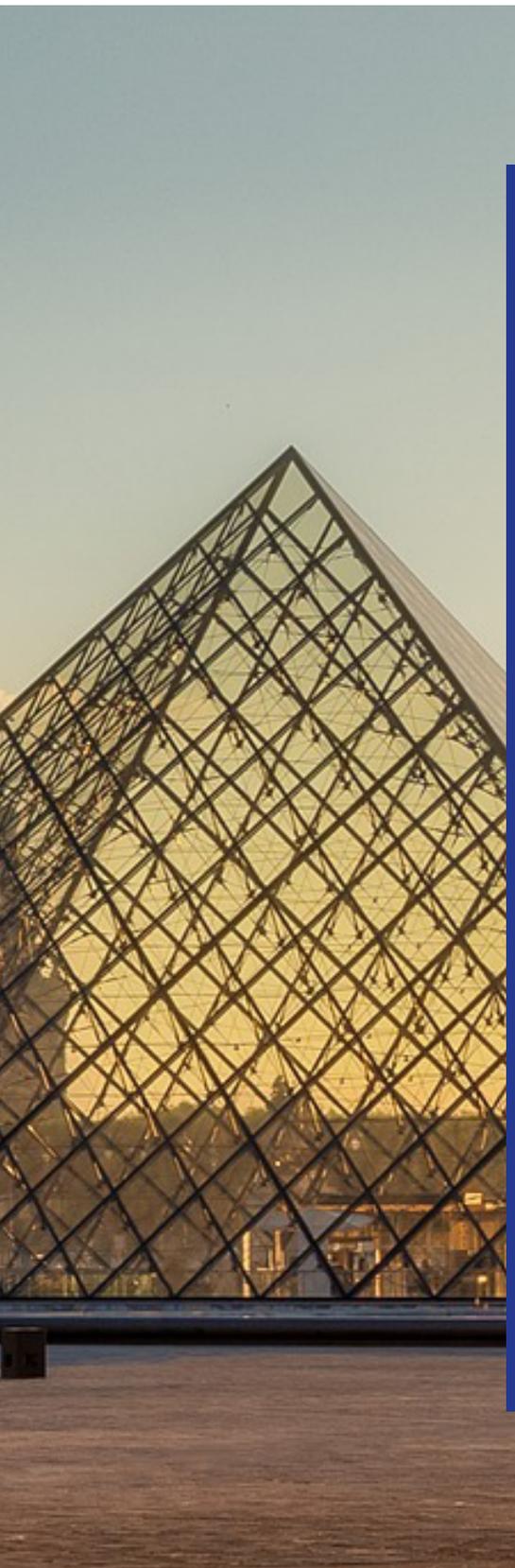
Si vous choisissez le transport en commun comme votre moyen de transport principal, il est bon de savoir que les de moins de 26 ans bénéficient de tarifs préférentiels:

- **La carte Imagine'R** : réservée aux étudiants franciliens de moins de 26 ans, ce pass spécial permet de voyager de façon illimitée dans toute l'Île-de-France pour 374,40 euros par an. Le lien de souscription : [imagine-r.com/souscription-en-ligne/](https://www.imagine-r.com/souscription-en-ligne/)
- **Le ticket jeune** : réservé aux moins de 26 ans et valable pendant 24 heures un samedi, un dimanche ou un jour férié, il permet de se déplacer librement dans une zone limitée pour seulement 4,70 euros*.

*La Tarification des voyages en transport en commun se fait en fonction des zones traversées. Pour en savoir plus, veuillez consulter ce plan fait par la RATP (Régie autonome des transports parisiens) : <https://www.ratp.fr/en/plan-rer>.

De plus, il existe des options destinées à tout public. Si vous ne voyagez qu'occasionnellement en transport en commun et que vous voulez éviter l'attente lors de l'achat de billets, **le Navigo Liberté +** est une bonne solution. Avec ce pass, vous ne payez que les trajets effectués, en prélèvement automatique le mois suivant. [Vous trouverez les tarifs ici.](#)

Pour plus de détails, consultez le site de la RATP : [ratp.fr/titres-et-tarifs](https://www.ratp.fr/titres-et-tarifs).



B. Les deux roues en libre-service

A Paris, si vous préférez vous déplacer à vélo, vous pouvez tout à fait compter sur les vélos en libre-service.

Un abonnement Vélib' propose des abonnements à des prix accessibles pour les jeunes, les étudiantes et les étudiants, dès 14 ans et jusqu'à 26 ans révolus. Selon vos situations et vos besoins, vous avez les options suivantes :

→ **Abonnement V-Plus** (30 minutes maximum par trajet, 3,10 € par mois si vous avez 26 ans ou moins)

→ **Abonnement V-Max** (Une heure maximum par trajet, ou 30 min avec un Vélib électrique, 9,30 € par mois si vous avez 26 ans ou moins).

Attention :

Dans les abonnements, les trajets hors-forfait ne sont pas inclus. Voir conditions et tarifs sur velib-metropole.fr.

8. RENOUELEMENT DU TITRE DE SÉJOUR

A partir de 2020, le renouvellement du titre de séjour se fait en ligne. Vous devez effectuer votre demande au moins deux mois avant l'expiration de votre titre. Nous vous rappelons que la plateforme dédiée à cette procédure est :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/

Pour un titre de séjour étudiant, la taxe est de 75 euros par timbre fiscal, à payer avant le retrait de votre carte de séjour.

Veillez noter que si vous déposez votre demande après la date limite, vous devrez payer une taxe supplémentaire de 180 euros.

9. LOISIRS

Le prix des loisirs et des activités culturelles est très variable. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Vous aurez souvent accès à des réductions et à des tarifs spéciaux sur présentation de votre carte étudiante ou simplement si vous avez moins de 25 ans. Voici quelques exemples pour vous aider à estimer votre budget loisirs :

- 1 entrée au cinéma au tarif moins de 26 ans : *entre 5 et 7,50 euros* ;
- 1 entrée dans un musée ou un monument national : gratuit pour tous les ressortissants de l'Espace économique européen de moins de 26 ans ou entre *5 et 15 euros* ;
- 1 entrée à la piscine au tarif réduit : *entre 1,50 et 3 euros* ;
- 1 livre de poche : *entre 5 et 10 euros* ;
- 1 place de théâtre : *à partir de 10 euros* ;
- 1 quotidien national : *entre 2 et 3 euros*.

Bon à savoir : En tant qu'étudiant, vous avez accès à la billetterie du CROUS de Paris qui propose des tarifs avantageux pour de nombreuses activités, n'hésitez pas à la découvrir. <https://www.culture-crous.paris/billetterie-accueil/>

Au sein de l'Université PSL, il existe de nombreuses activités gratuites telles que des concerts ou des activités sportives. Vous les trouverez dans [la newsletter étudiante](#).



10. ACHAT DE LIVRES, PHOTOCOPIE ET IMPRESSION

A. Achat de livres et accès à la bibliothèque

En général, le prix d'un ouvrage universitaire ou d'un manuel peut s'élever à quelques dizaines d'euros. Dans certains cas, vous pouvez trouver des offres à des prix intéressants dans des librairies ou sur des plateformes de vente de livres d'occasion.

Votre inscription à PSL vous permet de bénéficier de l'accès à plusieurs bibliothèques ! Les bibliothèques municipales de Paris sont elles ouvertes à tous, vous pouvez vous y inscrire gratuitement pour l'emprunt des livres. La Bibliothèque nationale de France (BNF) vous est aussi accessible, elle inclut la Bibliothèque tous publics (François-Mitterrand) qui est ouverte à tous à partir de 16 ans, et la Bibliothèque de recherche (François-Mitterrand, Richelieu-Louvois, Arsenal et Opéra), qui contient les collections patrimoniales, est accessible uniquement sur justification de recherche. Pour accéder à la BNF, vous pouvez choisir entre le Pass BNF lecture/culture (15€ par an) et le Pass Recherche (55 euros par an) selon votre besoin.

Bon à savoir : si vous êtes étudiant âgé de moins de 35 ans, vous pouvez bénéficier des tarifs réduits pour le Pass Recherche. Dans ce cas, le tarif annuel est de 35€. Les élèves de l'École nationale des Chartes peuvent d'ailleurs bénéficier d'une exonération de frais.

B. Photocopies et impressions

En général, les frais de photocopies et d'impressions dépendent du format, de la couleur et du nombre de pages dont vous avez besoin. Par exemple, si vous imprimez vos documents dans une imprimerie hors du campus et que vous souhaitez que les documents soient au format A4 en noir et blanc, les frais d'impression d'une seule page s'élèvent à environ 0,20 euros. Si vous imprimez plus, le coût de l'impression de chaque page diminuera. De même pour la photocopie et le scan. Vous pouvez aussi bénéficier des services d'imprimerie dans votre établissement, ils peuvent être payants ou gratuits.

11. VOYAGES EN FRANCE

Vous pouvez voyager en France en avion, en train ou en bus, cette dernière option étant la moins chère. Vous pouvez également louer une voiture (vérifiez les exigences en matière de permis étranger et d'assurance) ou essayer une application de covoiturage.

Voici quelques exemples de coûts de voyage en France :

- 1 aller-retour Paris-Marseille en TGV classique : **140 euros**.
- 1 aller-retour Paris-Strasbourg en Flixbus : **60 euros**.
- 1 aller-simple Paris-Lille en OUIGO (TVG à bas prix) : **10 euros**.
- 1 aller-simple Paris-Lyon en avion : **100 euros**.
- 1 aller-simple Paris-Rouen en covoiturage (Blablacar) : **10 euros**.

Bon à savoir : Les étudiants bénéficient de tarifs avantageux pour les transports.

Voici quelques bons plans pour voyager en train :

- Les **billets Prem's** : mis en vente sur les lignes régulières trois mois avant la date de départ, ces billets proposent des prix très attractifs.
- Les trains Ouigo : ces trains low cost desservent surtout des gares éloignées des centres-villes, mais accessibles en transport en commun.
- La **carte Jeune** : réservée aux jeunes de moins de 28 ans, elle coûte 50 euros par an (parfois 25 euros, lors de campagnes de promotion) et vous permet de bénéficier d'au moins 25 % de réduction sur tous les trains.
- L'abonnement **TGV Max** : également réservé aux jeunes de moins de 28 ans, ce forfait mensuel à 79 euros vous permet de prendre le TGV à volonté (avec souvent moins de choix que lorsqu'on achète son billet).
- Le **Pass Interrail** : ce billet unique vous permet de voyager librement en train dans plus de 30 pays européens.



II. LES AIDES FINANCIÈRES AUXQUELLES LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ONT ACCÈS

Votre statut étudiant vous permet de bénéficier de plusieurs aides financières pour vos études.

1. AIDE FINANCIÈRE PONCTUELLE

Au cas où vous auriez besoin une assistance particulière pour faire face à des problèmes d'ordre personnel, familial ou social, vous pouvez prendre rendez-vous avec le CROUS via la plateforme : mesrdv.etudiant.gouv.fr/.

Information utile : Si vous avez besoin de rencontrer des assistants sociaux du CROUS de Paris, vous pouvez le faire directement à Dauphine - PSL. Cette antenne couvre l'ensemble des établissements PSL. Prise de rendez-vous obligatoire sur messervices.etudiant.gouv.fr.

2. AIDE AU LOGEMENT

La Caisse d'allocation familiale (CAF) propose des aides personnelles au logement aux personnes à faibles revenus. Il y a trois types d'aides : APL (Aide personnalisée au logement), ALF (Allocation de logement familiale), ALS (Allocation de logement sociale). Les étudiants inscrits à une formation diplômante ou en mobilité universitaire à PSL peuvent solliciter une aide au logement à la CAF. Les types d'aides accessibles aux étudiants sont l'APL et l'ALS:

- **APL** : Vous pouvez bénéficier d'une APL si vous êtes locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort.
- **ALS** : Vous pouvez bénéficier d'une ALS si votre logement n'est pas conventionné.

Pour effectuer votre demande, connectez-vous sur [le site de la CAF](#).

Veillez noter que ce processus peut prendre plusieurs mois et que l'aide doit être considérée comme un "extrat" dans votre budget.

3. AIDES ALIMENTAIRES POUR LES ÉTUDIANTS

La Ville de Paris et plusieurs associations de solidarité proposent des dispositifs d'aide alimentaire gratuits pour tous les étudiants. Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à venir faire une demande. Voici quelques exemples de dispositifs :

A. L'épicerie sociale étudiante du Secours Populaire

Une épicerie sociale ouverte grâce au partenariat entre le Secours Populaire et le CROUS de Paris. Elle permet aux étudiants d'acheter des produits secs, fruits, légumes et produits d'hygiène à un prix solidaire fixé.

Adresse: 3-11 Rue Nicole-Reine Lepaute, 75013 Paris (Résidence Lepaute du Crous de Paris).

B. Epicerie solidaire de Crimée

Cette épicerie solidaire se situe dans le 19^e arrondissement de Paris, elle est ouverte aux familles, aux jeunes, aux actifs en situation ponctuelle ou durable de précarité, aux étudiants, aux personnes âgées, en situation ponctuelle ou durable de précarité. Des produits alimentaires frais et variés ainsi que des produits d'entretien, d'hygiène, bébé ou autres entre 10 et 30% de leur valeur marchande, vous seront proposés.

Adresse : 166 rue de Crimée, 75019 Paris.



C. Linkee Paris

L'association Linkee, soutenue par la Ville de Paris, propose un dispositif d'aide alimentaire équilibrée et durable à destination de tous les étudiants et étudiantes qui en ont besoin. [Vous trouverez plus d'informations ici.](#)

D. D'autres types d'aides alimentaires disponibles

- AGORAé : <https://agorae.ageparis.org/>
- Co'p1 – Solidarités Étudiantes : <https://cop1.fr/>

Les Restos du Coeur de Paris en partenariat avec le CROUS de Paris et avec le soutien de la Ville de Paris ont ouvert un centre d'accueil et d'aide alimentaire dédié aux étudiants. L'aide alimentaire est proposée gratuitement aux étudiants remplissant les conditions de ressources.

Pour plus d'informations, visitez ce site : restosducoeur.org/nos-actions/aide-alimentaire

4. SI VOUS ÊTES REGUGIÉ

Si vous êtes originaire de Syrie ou des pays voisins, vous êtes concerné par le projet HOPES (Higher and Further Education Opportunities and Perspectives for Syrians).

Ce projet a pour objectif d'améliorer la situation des jeunes réfugiés syriens, ainsi que celle des jeunes en situation de vulnérabilité dans 5 pays d'accueil voisins de la Syrie (l'Égypte, l'Irak, la Jordanie, le Liban et la Turquie) et de faciliter leur accès à l'enseignement supérieur.

Une page dédiée à ce projet est disponible sur le site de Campus France : campusfrance.org/fr/projet-Hopes-etudiants-syriens.

Si vous êtes éligible à la "protection temporaire" mise en place depuis le début du conflit en Ukraine, vous avez accès à de nombreuses ressources que vous retrouverez en partie ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15663>

W D P
E E S
L S L
C K
O
M
E

Des questions ?

Contactez-nous :
welcomedesk@psl.eu
+33 1 75 00 02 91

<https://psl.eu/>



Photos Pixabay par Michal Jarmoluk, StockSnap, Karolina Grabowska, Martin Vorel, Gabe Raggio, Elías Alarcón, Steve Buissinne, Alina Kuptsova, Dean Moriarty, smattern, Edí Nugraha, memyselfaneye, Markus Winkler, Bob Dmyt, Matthias Boeckel - Photo Unsplash par Toa Heftiba.